

Nos préoccupations

L'association Equilibre des Energies (EdEn), créée en 2011, réunit professionnels, industriels, institutionnels et particuliers qui souhaitent bâtir le renouveau énergétique du secteur du bâtiment en s'appuyant sur un mix rationnel des énergies; conciliant performances économiques et environnementales.

Notre expertise et notre implication sur le terrain, nous apportent une vision concrète des problématiques et préoccupations des professionnels et des utilisateurs.

Elles nous permettent de participer au Débat National sur la Transition Énergétique afin que les réglementations, normes de construction et autres décisions réglementaires soient cohérentes avec les votes du Parlement et garantissent le déploiement d'une politique énergétique pragmatique selon les prix des énergies et l'évolution des technologies, dès maintenant, et pour les cinquante prochaines années.

EdEn souhaite transformer la réduction inéluctable des émissions de gaz à effets de serre en une réelle opportunité de développer une efficacité énergétique raisonnée des bâtiments et de lutter contre la précarité énergétique.

Pour ce faire, nous pensons que la part de la construction neuve devrait s'appuyer, pour un bon tiers, sur le bâtiment électrique qui répond aux engagements des lois du Grenelle de l'environnement :

- ✓ Réduire notre consommation d'énergie en développant l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- ✓ Réduire les émissions de CO2 en utilisant une énergie « décarbonée » ;
- ✓ Soutenir le développement des énergies renouvelables en déployant des réseaux et des solutions électriques innovantes et flexibles ;
- ✓ Lutter contre la précarité énergétique grâce à des capteurs de consommations d'énergie et le choix d'un prix de revient le plus faible possible.

L'innovation et les nouvelles technologies évolutives, dans le cadre de la rénovation du parc immobilier français, utilisées notamment dans les solutions bi-énergies mais aussi en domotique ou pour le déploiement d'un réseau intelligent, sont les principaux piliers de notre transition énergétique.

Elles couplent en effet : réduction des consommations et «décarbonation » aussi poussée que possible des énergies et préparent un avenir où prédomineront les énergies renouvelables.

Notre rôle est de veiller à ce que les décisions politiques nationales et européennes, prises en la matière, portent ce renouveau et bâtissent les fondements d'un avenir énergétique réalisable, durable et responsable.

Nos engagements / Notre philosophie

L'utilisateur d'un bâtiment, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'un professionnel attend légitimement du bâtiment dans lequel il s'installe ou qu'il rénove; commodité, confort, protection de sa santé mais aussi une facture énergétique et des charges maîtrisées. **Parce que nous sommes des praticiens**, nous pensons que la maîtrise de l'énergie se joue sur le terrain, au plus près de l'utilisateur et de ses préoccupations.

Notre leitmotiv sera prioritairement le coût : coût d'investissement, charges et facture énergétique.

Parce que nous plaçons l'homme au cœur de nos préoccupations, nous porterons toujours une attention particulière au cas de nos concitoyens en situation de précarité économique et énergétique.

Parce que nous sommes des citoyens responsables, nous plaçons l'avenir de la planète au cœur de notre engagement.

Nous placerons systématiquement les conséquences environnementales au cœur de notre réflexion.

Nos principales préoccupations

- ✓ **L'amélioration de la performance énergétique du bâti imposé à l'ensemble des énergies est une bonne chose.** Elle ne soulève pas de difficulté technique puisque ce niveau de performance RT2012 n'est pas très différent de celui exigé pour le label BBC de la RT2005.
On peut cependant regretter que la question de la ventilation n'ait pas suffisamment progressé.
- ✓ **Le diagnostic de performance énergétique**, obligatoire lors de la cession d'un bien immobilier, **pénalise, ce qui est normal, tous les logements construits selon des normes antérieures moins contraignantes. Mais il pénalise beaucoup plus lourdement, les logements chauffés à l'électricité que des logements similaires chauffés au gaz construits à la même époque.** Qui pourra convaincre le propriétaire d'un tel logement, conforme depuis des dizaines d'années, que cette surpénalisation est juste parce qu'il consomme davantage « d'énergie primaire », concept qui lui est absolument étranger ?
- ✓ Pourtant ces logements électriques sont mieux isolés, présentent, aux conditions économiques actuelles, un coût d'utilisation (charges d'entretien+ abonnement(s)+ coût de(s) énergie(s)) tout-à-fait comparable, voir inférieur à celui d'un logement chauffé au gaz construit à la même période et, de surcroît, leurs émissions de CO2 sont moindres. S'agissant de construction neuve, il apparaît que ce même **critère d'énergie primaire conduit à écarter des solutions énergétiques classiques ou innovantes qui pourraient être moins coûteuses en investissement, moins coûteuses pour l'utilisateur et moins émettrices de CO2.**

Comment accorder les textes aux ambitions du Grenelle ?

L'application de la réglementation thermique 2012

- ✓ Introduire le CO₂ dans la réglementation thermique 2012, conformément aux objectifs des Grenelle 1 et 2 ;
- ✓ La notion d'énergie primaire étant incompréhensible du grand public, compléter son information par l'énergie finale, qui correspond à ce qu'on lit sur une facture ;
- ✓ Le moteur de calcul du CSTB, seul moteur autorisé en France, prend très mal en compte les solutions thermodynamiques pour l'eau chaude sanitaire (parmi les plus performantes du marché, toutes énergies confondues) : il faut réviser ce moteur et acter cette révision dans les logiciels diffusés par les éditeurs.

Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE)

- ✓ Les informations en énergie primaire et en émissions de gaz à effet de serre sont difficilement compréhensibles du grand public : il faut les compléter par des informations sur l'énergie effectivement consommée et sur les coûts effectivement supportés (coût global : énergie et entretien des matériels).

Réglementation européenne : quelques enjeux pour le climat et pour la France ?

La directive bâtiments

- ✓ En vigueur depuis 2002, mise à jour en 2009, elle doit être republiée en 2017 ; elle prévoit que les bâtiments neufs seront à énergie nulle au 31 décembre 2020 ; par ailleurs, le CO₂, principal vecteur de la dérive du climat qui a longtemps figuré dans les projets de révision, a disparu lors du vote final ; enfin, cette directive ne tient pas compte de la spécificité française : forte part de l'électricité d'origine nucléaire, donc sans carbone, et tarification des heures creuses (premier et plus grand smart grid d'Europe) ;
- ✓ Il faut réintroduire le CO₂ dans la directive, compléter par une information sur le coût global et reconnaître les spécificités de l'électricité (introduire les notions de réseau, heures creuses, ...)

La directive ERP : les chauffe-eau à accumulation en danger

- ✔ La directive ERP (*Ecodesign Requirement for energy-related Products 2009/125/CE*) se fixe comme objectif d'améliorer la performance des produits liés à la consommation d'énergie. Elle agit par règlement européen sans qu'une transposition dans les 27 pays ne soit nécessaire. Elle interdit progressivement la vente des produits les moins performants. L'eau chaude sanitaire utilisant l'effet Joule se trouve sous la menace d'une interdiction de vente du fait d'un rendement calculé très bas, le calcul se faisant en énergie primaire et ne tenant pas compte des faibles émissions de gaz à effet de serre résultant du dispositif français des heures creuses.
- ✔ Il faut que la directive et le règlement européen prenne en compte les spécificités de l'eau chaude à accumulation alliant usages et réseaux

Publié le 27/02/2012 | Mis à jour le 21/09/2016